

1. Recommande que, lorsque des pays dans lesquels s'étend un même détail géographique donnent à ce détail un nom différent, ils s'efforcent, dans la mesure du possible, de s'accorder sur un nom unique pour ce détail;

2. Recommande en outre que, lorsque des pays dans lesquels s'étend un même détail géographique ne parviennent pas à s'accorder sur un toponyme commun, il soit de règle générale en cartographie internationale que l'on accepte les toponymes de chacun des pays intéressés. La pratique consistant à n'adopter qu'un ou quelques-uns de ces toponymes en excluant systématiquement les autres ne serait ni justifiable, ni opportune. Seules des raisons techniques pourraient rendre parfois nécessaire, notamment dans le cas de cartes à petite échelle, de renoncer à utiliser certains toponymes correspondant à l'une ou l'autre des langues considérées."

## 21. Noms des détails maritimes

### La Conférence,

Ayant pris en considération la résolution 22 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 43/,

Notant que l'Organisation hydrographique internationale a constitué une commission technique chargée de recommander des améliorations concernant les procédures suivies pour la dénomination des détails océanographiques et de leurs parties intégrantes - appelés détails maritimes - au-delà des limites de la juridiction nationale,

Constatant les progrès accomplis par l'Organisation hydrographique internationale dans la normalisation des noms de détails maritimes,

1. Exprime sa reconnaissance à l'Organisation hydrographique internationale pour avoir offert d'apporter son concours aux programmes des Nations Unies relatifs aux détails maritimes;

2. Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques coordonne ses programmes avec ceux de l'Organisation hydrographique internationale.

## 22. Noms des détails sous-marins

### I

### La Conférence,

Rappelant la résolution 26 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 44/,

Considérant le développement accru de la recherche océanographique et la nécessité d'élaborer des noms pour désigner les détails sous-marins récemment découverts par l'homme, dont le nombre augmente rapidement,

---

43/ Ibid.

44/ Ibid., p. 16.